

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché, de changement mineur de composition et de reclassement administratif du produit phytopharmaceutique **SHOTGUN***

de la société SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER

enregistrées sous les n°2012-1122, 2012-2804 et 2018-3331

Vu la décision du directeur général de l'Anses du 3 octobre 2018 concernant le produit identique DAUPHON O 465 WDG,

L'autorisation de mise sur le marché (n°2070137) du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

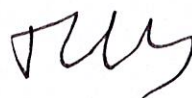
Le produit **SHOTGUN** devient second nom commercial du produit **DAUPHIN O 465 WDG**.

Les demandes n°2012-1122 et 2012-2804 deviennent sans objet.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	SHOTGUN
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER VILLA CELONY, 1175, Montée d'Avignon, 13090 AIX EN PROVENCE, France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	46,5 % - mancozèbe 4 % - cymoxanil
Numéro d'intrant	2070509
Numéro d'AMM	2070137
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date limite pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la date de la présente décision pour le produit dont l'étiquetage fait mention du numéro d'AMM : n°2070137.
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	12 mois à compter de la date de la présente décision pour le produit dont l'étiquetage fait mention du numéro d'AMM : n°2070137.

A Maisons-Alfort le, 12 NOV. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)